



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA PÊCHE



FranceAgriMer

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET
ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

EXP@DON

S'IDENTIFIER

CONNECTÉ SANS
IDENTIFICATION

ACCUEIL

CONDITIONS
SANITAIRES ET
PHYTOSANITAIRES
POUR EXPORTATIONS
PAYS TIERS

CONDITIONS
SANITAIRES POUR
ECHANGES INTRAUE

CONDITIONS
SANITAIRES POUR
ECHANGES AVEC LES
DOM

AGRÈMENT
ÉTABLISSEMENT

DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS ET
GÉNÉRIQUES

FLASH INFOS

VOS INTERLOCUTEURS

QUESTIONS /
RÉPONSES

CONTACT

DÉCONNEXION

CONDITIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES POUR EXPORTATIONS PAYS TIERS

Veillez saisir un ou plusieurs critères de recherche :

Saisir les premières lettres du pays :

Ou sélectionner un pays :

AUSTRALIE [AU]

Ou saisir le code ISO :

[Liste des codes](#)

Sélectionner le domaine :

Phytosanitaire

Sélectionner les produits

Végétaux destinés à la plantation

Ou saisir le code produit :

[Codes produits exportation du domaine Animal](#)

[Codes produits exportation du domaine Végétal](#)

Végétal non raciné pour plantation(bouture-greffon)

Fruitiers

Marchés ouverts seulement

Ou veuillez saisir le code certificat :

Code du certificat :

Dans le domaine vétérinaire, les expéditions vers les départements d'outre mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Ile de la Réunion, Mayotte) ne sont pas considérées comme des opérations d'exportation mais comme des échanges.

Rechercher

